

Recommandations sur l'élimination des déchets radioactifs dans les laboratoires de recherche

- **Présentation de l'ASN**
- **Gestion des déchets**
- **Retour d'expérience**

L'Autorité de Sûreté Nucléaire rassemble :

➤ La Direction Générale de la Sûreté Nucléaire et de la Radioprotection (DGSNR) décomposée en 7 Sous Directions dont

SD 1 Cycles du combustible, sources et transport

SD 3 Installations nucléaires de recherche, démantèlement, sites pollués et déchets radioactifs

SD 7 Rayonnements ionisants et Santé

➤ Les Divisions Sûreté Nucléaire et Radioprotection (DSNR) implantées dans les régions.

L'Autorité de Sûreté Nucléaire en région



- Division de CAEN*
- Division d'ORLÉANS*
- Division de DIJON
- Division de DOUAI
- Division de STRASBOURG
- Division de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
- Division de LYON
- Division de BORDEAUX*
- Division de MARSEILLE
- Division de NANTES
- Division de PARIS



Réglementer

Participe à l'écriture de la réglementation -
Transcription des directives européennes (DGSNR)

Autoriser

Instruit les demandes d'autorisation pour le ministre
de la santé (DSNR Signature par DGSNR)

Contrôler : inspecter et sanctionner

Présence sur le terrain - Visite de contrôle (DSNR)

Gérer les situations d'urgence

PC Crise (DGSNR) - Assistance au préfet
(DSNR)

Informier

Information du public et des acteurs du secteur
(DGSNR et DSNR)

Principes généraux de radioprotection

Local déchets = Zone réglementée adaptée

Contrôle d'accès

Contrôles d'ambiance

Signalisations des sources

Activité déchets couverte par l'autorisation

Tenue à jour d'un registre de l'activité réelle détenue

Annulation de l'autorisation implique l'évacuation des déchets

Document de référence : [Circulaire DGS/SD7 N°2001-323 du 09/07/01](#)
relative à la gestion des effluents et des déchets d'activités de soins contaminés par
des radionucléides

Plan de gestion des déchets

Tri

Stockage

Contrôle

Évacuation

Le tri des déchets doit être effectuée le plus en amont possible :

A minima :

Déchets traités localement en décroissance ($T < 100$ j)

Déchets évacués vers l'ANDRA

Pour la décroissance : tri en fonction de la période des radioéléments, leur nature physico-chimique, leur évacuation après décroissance.

Local déchet : Usage unique, fermé, facilement décontaminable

Déchets clairement identifiés

Liquide : Bac de rétention adapté au volume du container.

Solides : Sacs ou poubelles fermés.

Registre permettant d'assurer la gestion des déchets radioactifs stockés dans la pièce.

Contrôle des poubelles avant arrivée dans le local déchets

Contrôle avant évacuation :

Déchets solides : Activité détectée < 2 fois le bruit de fond

Déchets liquides : Activité < 7 Bq/l

Mesure à la fermeture du flacon

Calcul pour s'assurer d'être inférieur à l'activité au moment de l'évacuation

Tri effectué correctement

Local déchets : contrôles d'ambiance non réalisés

Aspect réglementaire (affichage, décontaminable;
etc...)

Bac de rétention

Registre de gestion des déchets

Signalisation des colis de déchets

Contrôle évacuation des déchets